

POSTULAT

Auteur François Pellouchoud, UDC, et Thomas Birbaum (suppl.), PLR
Objet Tournant énergétique – PAC: pour une procédure simplifiée
Date 10.12.2019
Numéro 5.0486

Plus des deux tiers de l'ensemble des besoins énergétiques d'un foyer sont utilisés pour le chauffage. Quiconque veut économiser l'énergie, doit non seulement économiser l'électricité, mais également la chaleur. Par conséquent, le tournant énergétique devrait être un tournant chaleur.

Cette réalité a été pleinement intégrée dans le cadre du programme bâtiment de l'Etat du Valais qui octroie, en collaboration avec la Confédération, des moyens conséquents et généreux (plus de 7'000 francs) pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) en remplacement d'un chauffage électrique ou fossile (mazout ou gaz).

Cependant, la procédure de mise à l'enquête publique pour l'installation d'une PAC peut s'avérer fastidieuse et longue (parfois plusieurs mois) avec des pratiques qui varient fortement d'une commune à l'autre. Ces procédures bureaucratiques sont parfois de nature à décourager certains requérants et ne tiennent pas compte de certains impératifs temporels notamment la nécessité de remplacer à brève échéance une installation de chaleur.

Conclusion

En conséquence, considérant l'importance des pompes à chaleur dans le tournant énergétique, le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier une procédure simplifiée et accélérée de mise à l'enquête pour ce type d'installation notamment lors d'assainissement.